

ACTION URGENTE

RUSSIE. DES DEMANDEURS D'ASILE ENLEVÉS RISQUENT LA TORTURE

Amnesty International est extrêmement inquiète pour la sécurité de deux demandeurs d'asile enlevés car elle craint qu'ils aient été renvoyés de force en Ouzbékistan et risquent d'y subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Dilchodbek Nazarov (42 ans) et **Dravonbek Mamajonov** (38 ans) ont été enlevés à Kaliningrad (Russie) les 26 et 27 mai respectivement. Le 26 mai, Dilchodbek Nazarov a appelé son avocate sur son téléphone portable pour lui dire qu'on l'avait forcé à monter dans une voiture et emmené dans un aéroport. Son téléphone est actuellement éteint. Le 23 mai, un agent du Service de la sécurité nationale (SSN) ouzbèke aurait appelé Dilchodbek Nazarov pour exiger son retour en Ouzbékistan. En juillet 2013, ce dernier a sollicité un asile temporaire en Russie mais le Service fédéral des migrations (FMS) n'a pas accédé à sa demande. Il a interjeté appel de la décision en janvier 2014 et il n'a pas encore été statué à ce sujet.

Le 27 mai au matin, trois hommes, dont deux portant des tenues de camouflage, se sont approchés de Davronbek Mamajonov en pleine rue et l'ont forcé à monter dans une voiture, avant de le conduire dans un lieu inconnu. En février 2014, Davronbek Mamajonov avait également sollicité un asile temporaire en Russie mais le FMS, à Kaliningrad, avait refusé sa demande. Il a interjeté appel de la décision mais le FMS n'a pas encore examiné son recours. Le 27 mai, l'un des avocats représentant les deux hommes cités a saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) afin qu'elle prenne des mesures provisoires et, le jour même, la Cour a ordonné aux autorités russes, en vertu de l'article 39 de son Règlement, de ne pas extraditer ni renvoyer de façon involontaire Dilchodbek Nazarov ni Davronbek Mamajonov vers l'Ouzbékistan, en attendant qu'elle statue sur leurs réclamations. Des défenseurs des droits humains craignent que ces deux hommes aient été enlevés par des agents des forces de sécurité russes en coopération avec le SSN ouzbek et renvoyés de force en Ouzbékistan.

En 2010, les autorités ouzbèkes ont lancé un mandat d'arrêt international contre Dilchodbek Nazarov et Davronbek Mamajonov pour appartenance à des « organisations religieuses extrémistes, séparatistes, fondamentalistes ou autres organisations interdites » et « production et diffusion de documents contenant des menaces envers la sécurité et l'ordre publics ». Dilchodbek Nazarov et Dravonbek Mamajonov ont été arrêtés par la police russe à Kaliningrad en octobre 2010 et mars 2012 respectivement. Ils ont ensuite été libérés après que le parquet général de Russie a refusé de les extraditer vers l'Ouzbékistan. Dans les deux cas, le parquet général a estimé que les autorités ouzbèkes n'avaient pas fourni d'éléments suffisants pour justifier l'extradition de ces hommes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités russes à diligenter sans délai une enquête impartiale et efficace sur les enlèvements de Davronbek Mamajonov et de Dilchodbek Nazarov, à déterminer où ils se trouvent et à assurer leur sécurité ;
- appelez-les à se conformer à leurs obligations aux termes du droit international en matière de droits humains, qui prévoit que nul ne peut être expulsé, extradé ou renvoyé d'une autre manière vers un pays où il risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 JUILLET 2014 À :

Procureur général
Yurii Yakovlevich Chaika
Bolshaja Dmitrovka 15A
125993 Moscow
Russie
Fax : +7 495 692 1725
Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

Président du Comité d'enquête de la Russie
Aleksandr Ivanovich Bastrykin
Investigation Committee
Tekhnicheskii pereulok, dom 2
105005 Moscow, Russie
Fax : +7 499 265 9077; +7 499 265 9775
Formule d'appel : Dear Chairman of the Investigation Committee, / Monsieur,

Copies à :
Représentant de la Fédération de Russie auprès de la CEDH
Georgiy Olegovich Matyushkin
Ul Zhitnaya 14
119991 Moscow, Russie
Fax : +7 495 955 5703
Courriel : representationpermderrussie@wanadoo.fr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresse/s à compléter) : Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RUSSIE. DES DEMANDEURS D'ASILE ENLEVÉS RISQUENT LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 25 juillet 2010, les autorités ouzbèkes ont lancé un mandat d'arrêt international contre Dilchodbek Nazarov pour appartenance à des « organisations religieuses extrémistes, séparatistes, fondamentalistes ou autres organisations interdites » en vertu de l'article 244-2 du Code pénal ouzbek et « production et diffusion de documents contenant des menaces envers la sécurité et l'ordre publics » en vertu de l'article 244-1. Cet homme était accusé d'être un membre du mouvement islamique Nurchilar, interdit en Ouzbékistan. Il a été arrêté par la police russe à Kaliningrad le 19 octobre 2010. Cependant, il a été libéré après que le parquet général de Russie a refusé son extradition vers l'Ouzbékistan en mars 2012.

Le 19 août 2010, un mandat d'arrêt international a été lancé contre Davronbek Mamajonov en vertu des articles 244-1 et 244-2 du Code pénal ouzbek pour son appartenance présumée au Mouvement islamique du Turkestan, interdit en Ouzbékistan. Il a été arrêté par la police russe à Kaliningrad le 14 mars 2012 et libéré le 10 juillet 2012 après que le parquet général a refusé son extradition vers l'Ouzbékistan.

Amnesty International suit de près la situation des droits humains en Ouzbékistan depuis que cet État a quitté l'Union soviétique, en 1991. Des milliers de fervents musulmans ont été condamnés dans ce pays à l'issue de procès iniques pour leur appartenance présumée à des organisations islamistes interdites. Les allégations d'actes de torture et d'autres mauvais traitements en détention sont monnaie courante. De nombreux prisonniers sont détenus dans des conditions s'apparentant à un traitement cruel, inhumain et dégradant. Amnesty International s'inquiète du fait que les autorités ouzbèkes cherchent activement à obtenir, au nom de la sécurité nationale et de la lutte contre le terrorisme, l'extradition de personnes réfugiées dans des pays voisins et soupçonnées d'extrémisme du fait de leur appartenance à des mouvements ou des partis islamistes interdits en Ouzbékistan, comme Nurchilar, ou parce qu'il s'agit de fervents musulmans. Les forces de sécurité d'Asie centrale qualifient de « Nur » (Nurchilar, Nurdjylar) tout adepte des enseignements de Saïd Nursi, un théologien musulman turc du XIX^e siècle. Le mouvement que constituent ces adeptes est considéré comme « extrémiste » en Ouzbékistan et en Russie. En Ouzbékistan, plusieurs centaines d'adeptes avérés ou présumés de Saïd Nursi ont été condamnés pour appartenance à une organisation illégale, à l'issue de procès iniques.

Également connu sous le nom de Mouvement islamiste du Turkestan (MIT), le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO) est un groupe d'opposition islamiste né en Ouzbékistan, qui prône le renversement par la force du président Islam Karimov et la mise en place d'un califat (État islamique). Le MIO figure sur la liste des organisations terroristes des Nations unies et sur celle des États-Unis. Il est interdit dans les cinq républiques d'Asie centrale.

Amnesty International a découvert que la plupart des personnes renvoyées de force en Ouzbékistan sont maintenues en détention au secret, ce qui les expose davantage au risque de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. L'organisation continue de recevoir des informations crédibles faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements commis de manière généralisée par des agents des forces de sécurité et/ou des gardiens de prison à l'encontre de suspects au moment de leur arrestation, de leur transfert, de leur garde à vue, de leur détention provisoire ou de leur emprisonnement. D'après les informations dont dispose Amnesty International, dans la plupart des cas, les autorités ne mènent aucune enquête efficace sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements.

Amnesty International a recueilli des informations sur une série de cas récents qui auraient donné lieu à une collaboration entre les autorités russes et les services de sécurité de pays d'Asie centrale visant à permettre l'enlèvement et le transfert de personnes dont l'extradition avait été bloquée par l'adoption de mesures provisoires prescrites par la Cour européenne des droits de l'homme. Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport de l'organisation intitulé *Return to Torture: Extraditions, forcible returns and removals to Central Asia* (EUR 04/001/2014, <http://www.amnesty.org/en/library/info/EUR04/001/2013/en>).

Noms : Davronbek Mamajonov et Dilchodbek Nazarov
Hommes

AU 144/14, EUR 46/037/2014, 30 mai 2014